

AVIS D'IMPÔT 2015

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M REVELLAT PHILIPPE

129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C

Référence de l'avis : 15 35 4274719 05

Numéro de contrat de prélèvement : M3 35 0131016 80

RUM* : FR46ZZ005002M335013101680

Numéro de propriétaire : 228 R00533 N

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4321 MB8ZT7
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS B

PROP/INDIVIS 43 MB8ZT8
MME STROPIANO EVELYNE J

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 08/09/2015

Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 85,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 389,00 €

Acomptes mensuels versés 304,00 €

Compte à débiter :
FR49 3000 2076 5000 0000 4800 X63
M OU MME REVELLAT PHILIPPE
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2015
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement fixée au 15/10/2015

15 SEPTEMBRE	2015	38,00 €
15 OCTOBRE	2015	47,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2016

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2016 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2016	38,00 €	15 JUIN	2016	38,00 €
15 FEVRIER	2016	38,00 €	15 JUILLET	2016	38,00 €
15 MARS	2016	38,00 €	16 AOUT	2016	38,00 €
15 AVRIL	2016	38,00 €	15 SEPTEMBRE	2016	38,00 €
17 MAI	2016	38,00 €	17 OCTOBRE	2016	38,00 €

Vos démarches

- ⇒ **Par Internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034* - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
- courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRESORERIE DE DINARD

20 RUE AMPERE - BP 90305 35803 DINARD CEDEX

Tél : 02 99 46 10 06 Courriel : t035044@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

- sur le montant de votre impôt :

CENTRE DES IMPOTS FONCIER SAINT-MALO

38 BD DES DEPORTES CS 31702 - 35417 SAINT-MALO CEDEX

Tél : 02 99 20 80 99 Courriel : cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 35 ILLE ET VILAINE

Commune : 228 A PLEURTUIT

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	16,60 %	%	%	16,90 %	0,178 %	%	%	
	Taux 2015	16,77 %	%	%	16,90 %	0,176 %	%	%	
	Adresse	9009 IMP CLEMENT ADER					11,95 %		
	Base	781			781	781	781		
	Cotisation	131			132	1	93		357
	Adresse	9012 IMP CLEMENT ADER					11,95 %		
	Base	38			38	38	38		
	Cotisation	6			6	0	5		17
	Cotisations 2014	134			137	1	97		
	Cotisations 2015	137			138	1	98		
	Variation en % ⑧	+2,24 %	%	%	+0,73 %	0 %	+1,03 %	%	
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014								
	Cotisations 2015								
	Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			15
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « État » ⑩			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩			
						Montant de votre impôt :			389